

Forfaits 2009 pour les entreprises de Bâtiment

		Tous types de formations hors « tertiaires » et conduite d'engins	Formations à la conduite d'engins	Formations « tertiaires » (non techniques BTP) (durée plafonnée à 600 heures)
CDD	Plafond de paiement des prestations de l'organisme de formation	12 €	17 €	7 €
	Forfait réservé à l'entreprise	+ 3 €	+ 3 €	
CDI	Plafond de paiement des prestations de l'organisme de formation	12 €	17 €	7 €
	Forfait réservé à l'entreprise	+ 6 €	+ 6 €	

A noter : Les contrats de plus d'un an restent possibles, mais la durée prise en charge est plafonnée à 400 heures. Des dérogations sont possibles pour les plus de 26 ans : se renseigner auprès de votre conseiller.

Forfaits 2009 pour les entreprises de Travaux Publics

		Formation à la maintenance et à la conduite d'engins	Formations aux spécialités TP et maçonnerie – gros œuvre*	Formation aux spécialités Bâtiment	Formations « tertiaires » (non techniques BTP)
<u>Le plafond de prise en charge en 2008 est fixé à 800 heures</u>					
CDD	Plafond de paiement des prestations de l'organisme de formation	17 €	12 €	Taux appliqué au Bâtiment	7 €
	Forfait réservé à l'entreprise	+ 3 €	+ 3 €	+ 3 €	
CDI	Plafond de paiement des prestations de l'organisme de formation	17 €	12 €	Taux appliqué au Bâtiment	7 €
	Forfait réservé à l'entreprise	+ 6 €	+ 6 €	+ 6 €	

* Certaines formations techniques connexes aux spécialités des TP peuvent être prises en charge dans cette catégorie de forfaits.

Informations complémentaires et contacts : www.aref-pdl.com